

Des voyages

Alexandra Monot
Alexandra Monot
8 février 2006

Un week end en Baie de Somme (juin 2005) : un monde entre terres et eaux

« Ses pas l'avaient mené au Cap Hornu, ce léger promontoire en avant de Saint-Valéry, ouvert sur le large de la baie et sur l'étendue des prés-salés. Devant lui, le terrain effondré par endroits, peu sûr, n'était pour l'œil et jusqu'au Hourdel qu'un doux foisonnement d'herbes grasses, argentées d'armoises et émaillées par grandes plaques mauves de lilas de mer. »
Victor Beyer, Cap Hornu, Editions du Panthéon, 1994, p. 11

Partie de Paris par la route le samedi matin à 8h, j'emprunte sans encombre la récente autoroute A16 (construite dans les années 1990). Vers 11h, l'arrivée au Cap Hornu me place dans l'ambiance : un vent qui ne rencontre aucun obstacle sur ces étendues planes, à peine marquées par les éléments de plateaux. L'entonnoir de la vallée de la Somme crée un couloir dans lequel le vent s'engouffre avec violence. A mes pieds, une vue remarquable sur toute la baie me permet d'embrasser le relief régional et le marais maritime.

Des souvenirs remontent : je suis plongée dans une contemplation de ce paysage, mais je suis en réalité en cours, à l'Institut de Géographie, les cartes topographiques et géologiques dépliées sous mes yeux. Soudain, tout devient évidence. Ces cours lus, relus, appris théoriquement prennent ici tout leur sens. Le paysage fort beau, dépaysant, au calme trompeur qui s'offre à moi me permet une lecture en trois dimensions des cartes jadis étudiées. Le paysage prend alors une toute autre forme. Chaque mouvement du terrain se charge de signification géomorphologique.

1) Une Baie de Somme née de la géomorphologie.

La côte picarde a un tracé rectiligne légèrement dentelée par les vallées encaissées dans des éléments de plateau qui y débouchent. Quatre fleuves côtiers coulent parallèlement du Sud Est vers le Nord Ouest, entre Etaples et Mers-les-Bains : la Canche au Nord, l'Authie et la Somme au centre, et la Bresle au Sud. On peut y voir une convergence hydrologique, même si les fleuves côtiers atteignent difficilement la Manche.

Plusieurs secteurs se différencient très nettement :

- l'intérieur des terres correspond à un plateau, le Vimeu au Sud et le Ponthieu au Nord. Ce plateau est incurvé en une gouttière centrale, vallonné par un réseau de vallées sèches et vallons secs. A noter la dissymétrie des vallées principales (ampleur du fond plat marécageux sur lequel serpente l'Authie). Le plateau massif du Vimeu se termine sur le littoral soit par des falaises (Ault), soit par des fonds plats d'estuaire (Saint Valéry sur Somme). Les falaises d'Ault sont la terminaison d'un talus rectiligne qu'on peut suivre sur toute la côte en pente de plus en plus douce vers le Nord-Est jusqu'à Saint-Valéry. A la base du talus se sont implantés les villages afin d'éviter les zones de marécages. Au nord de la Somme, le plateau du Ponthieu présente un tracé du talus indenté et lobé.
- le littoral est caractérisé par de basses terres, plus basses au Sud qu'au Nord le long d'un

cordon de galets. Ce littoral est marqué par le vaste estuaire de la Somme où l'estran s'étend sur 12 km. La rive droite de la Somme présente de larges basses terres sableuses et marécageuses, avec de petites collines s'abaissant vers le Nord et se terminant à Fort-Mahon-Plage par une pointe sableuse à 11 m. d'altitude. Les altitudes diminuent vers le Nord, à l'inverse de la rive gauche.

Cette disposition s'explique par la nature du plateau composé de craie crétacée et de sables et argiles éocènes, lithologiquement différenciés et discordants : la craie est d'origine marine et les sables d'origine continentale. Nous sommes aux extrémités Nord-Ouest du substratum crayeux du Bassin Parisien. Nous sommes ici dans une structure de bassin sédimentaire mais marquée par des ondulations transversales annonçant l'amorce du pays de Bray au Sud et le relevé de l'anticlinal de l'Artois Boulonnais au Nord. L'ondulation synclinale de la Basse Somme explique la convergence hydrographique.

La mise en place d'un réseau hydrographique signifie une crise morphogénique majeure dans la région : le passage d'une plaine à un plateau incisé par le réseau hydrographique (concentration des écoulements avec incision linéaire) qui s'est effectué par une variation climatique majeure dans la deuxième partie du miocène (modification des flux aériens et donc des climats) dans le cadre d'une tectonique instable.

La gouttière synclinale centrale (entre les anticlinaux de l'Artois Boulonnais au Nord et de la Bray au Sud) a dû rejouer sinon l'érosion en serait venue à bout. La surface d'érosion a été déformée par des mouvements tectoniques entraînant la convergence hydrographique (fonctionnement de la Bray, du Boulonnais) dans la deuxième partie du miocène. Il s'agit là bien plus qu'une ondulation : les dénivellations de plus de 10 m. dans les sédiments ne peuvent s'expliquer que par une structure faillée, mais qui est somme toute accessoire par rapport à la structure synclinale.

La convergence hydrographique est ainsi surimposée sur une surface d'érosion acyclique et déformée en gouttière faillée au miocène. L'incision linéaire a permis le passage d'une topographie indifférenciée de plaine à une topographie de plateau.

La mise en place de la gouttière a provoqué le recul du littoral et l'apparition de la Baie de la Somme. Il s'agit, de cette manière, d'une baie profonde qui résulte de mouvements tectoniques. Le tracé du littoral est conforme à ces mouvements et transverse (perpendiculaire) par rapport aux mouvements.

Depuis la fin du miocène, l'érosion attaque les falaises (secteurs avançant sur la mer) tandis que l'accumulation s'effectue au centre comblant la baie. C'est une côte en voie de régularisation. Le point d'inflexion entre érosion et accumulation se situe à Ault. Le Hable (poulier en galets) est une succession de flèches recourbées vers l'intérieur ayant une même base décalée progressivement vers le Nord jusqu'au Sud de Cayeux-sur-Mer. Au-delà de Cayeux, s'allonge une grande flèche prolongée par de nombreuses flèches libres de plus en plus longues jusqu'à la pointe du Hourdel. Ces flèches construites à l'époque moderne ont éloigné la mer de la côte originelle qui se retrouve désormais à l'intérieur des terres avec un système de falaises mortes. C'est le long de ces falaises mortes que se sont implantés les villages au Sud de la baie de Somme : Onival, Hautebut, Brutelles, Lanchères, Sallenelle.

Les flèches littorales les plus anciennes se trouvent au Sud. Elles demeurent libres et recourbées : ce sont des pouliers. Les pouliers sont construits en galets, silex et sables

provenant de l'érosion des falaises vives du Sud. La dérive littorale venue du Sud transporte les débris et les dépose progressivement de plus en plus loin vers le Nord. Mais les sources d'approvisionnement étant de plus en plus lointaine, les galets s'amenuisent : la granulométrie est de plus en plus fine, dans un relais de poulier à poulier. Les réajustements sont permanents et le point d'inflexion est transféré vers le Nord.

Dans la baie de la Somme, se développe un alluvionnement de type marais maritime, car la dérive littorale y est brisée par la présence des pouliers. Le marais maritime tempéré actuel est ainsi à l'abri du cordon du Hourdel. La baie a subi depuis 12 000 ans les variations climatiques qui ont provoqué des transgressions et régressions marines. Lors des régressions, la mer était 120 m. plus bas : la Manche n'existait pas. La région n'était plus un littoral mais une toundra soumise à des vents puissants. La Somme était alors un fleuve de type sibérien connaissant des embâcles et des débâcles.

Le comblement de la baie s'est effectué sur les temps historiques sous un climat tempéré. A l'arrière des cordons de galets, le sable est vanné par le vent et forme des dunes paraboliques en râteau sur la rive droite. Ce cordon dunaire a été édifié sous un climat périglaciaire alors que le rivage était 20 m. plus bas (couche de 30 m. d'épaisseur), avec une sédimentation marine et alluviale (débouché des rivières lors des transgressions).

L'utilisation de la baie remonte à l'époque moderne. Le paysage est devenu anthropique avec la mise en place des canaux de drainage pour aider à l'évacuation des eaux pluviales. L'habitat s'est installé sur les points hauts (habitat groupé sur les cordons littoraux, et dispersé dans l'intérieur). Les premières digues apparaissent au XVIIIème siècle, époque qui correspond à la reprise de l'érosion marine.

2) Un marais maritime en fonctionnement.

Après une longue promenade pédestre le long du promontoire du Cap Hornu, je descends à Saint-Valéry-sur-Somme pour emprunter le Chemin de fer de la Baie de Somme, petit train à vapeur qui vous propulse 80 ans en arrière. Assise sur des sièges en bois, le paysage du marais maritime défile sous mes yeux.

Le littoral actuel se compose d'une frange de plaine maritime morcelée par trois estuaires d'inégale importance, celui de la Somme au Sud, celui de l'Authie au centre et celui de la Canche au Nord. Ces estuaires comprennent des baies qui s'étalent entre les rives basses de la plaine maritime et se prolongent par des deltas intertidaux formant saillie vers la mer dans une région à fort marnage. Le plus vaste de ces estuaires correspond à l'embouchure du plus grand de ces fleuves : la Somme, dont les fonds s'étendent sur plus de 70 km². La baie est enserrée par le poulier de galets du Hourdel au Sud et le musoir de sable de la pointe de Saint-Quentin, en Marquenterre, au Nord. La zone qui s'étend en arrière du cordon de galets du Hourdel jusqu'aux falaises mortes correspond aux « Bas-Champs », bassin maritime encore accessible à l'époque moderne par une passe, le Hable d'Ault, mais comblé depuis par les interventions humaines qui ont accéléré le colmatage naturel. En effet, à partir du XVIIème siècle, de nombreux polders (appelés en Picardie « rencloûtures ») ont été aménagés dans les « Bas-Champs ». Le Hable d'Ault fut définitivement fermé par une digue (le Grand Barrement) construite en 1751-1752 à l'initiative du seigneur de Cayeux. Les eaux douces du marais ne pouvant plus alors s'écouler vers la mer, il fallut creuser les canaux de Cayeux et de Lanchères pour drainer le Sud des Bas-Champs vers la baie de Somme.

La baie de Somme connaît une disposition imposée par le substrat rocheux. A Sud, ce sont les affleurements crétacés du Cap Hornu qui dominent le fond de la baie vers Saint-Valéry. Au Nord, c'est l'ancien cordon littoral qui provoque un rétrécissement de l'estuaire. D'autres contraintes sont imposées par les formations littorales actuelles : le poulier de galets du Hourdel, sur la rive gauche, et le musoir en cordon sableux de Saint-Quentin, sur la rive droite. Composé principalement de sable, le delta sous-marin est caractérisé par une forme arrondie qui s'avance en son extrémité sur la mer. Quatre passes entaillent le front du delta, dans lesquelles des chenaux de jusant viennent se jeter, isolant ainsi des bancs sableux. Les tracés des passes, des chenaux de jusant et des bancs de sable sont en permanente modification. L'ensemble du delta sous-marin a maigri depuis 150 ans. Cette évolution doit être mise en relation avec le colmatage progressif à l'intérieur de la baie et la réduction du prisme de marée.

Au phénomène naturel, se sont ajoutées des interventions humaines : les endiguements ont réduit petit à petit les surfaces atteintes par la marée :

- poldérisation des Bas-Champs au Sud (XVIIIème et XIXème siècles),
- canalisation de la Somme d'Abbeville à Saint-Valéry (1786-1835),
- poldérisation de la basse vallée de la Somme (2ème moitié du XIXème siècle) et construction de la voie ferrée (digue) Saint-Valéry / Noyelles-sur-Mer (1854),
- construction d'écluses qui bloquent la pénétration du flot.

Aujourd'hui, seules deux passes sont encore navigables au prix d'un dragage régulier : le chenal du Crotoy et le chenal de Saint-Valéry qui prolonge la Somme. Le chenal de Saint-Valéry est maintenu grâce à la présence d'une digue de 1750 m. édifiée en 1965.

Les waddens (estran formé de matériaux vaseux, comprenant slikke et schorre) internes de la baie diffèrent du delta sous-marin externe par leur altitude plus élevée et par l'intensité de la sédimentation (700 000 m³ par an) qui se traduit par une élévation moyenne des fonds de 1,8 cm par an. Le flot n'y pénètre plus qu'aux grandes marées d'équinoxe. Les chenaux de jusant y sont peu profonds entre des slikkes (étendue intertidale faite de sédiments fins) sablo-vaseuses qui s'étendent à des altitudes souvent supérieures au niveau moyen de la mer.

L'importance des sédiments associée au rétrécissement du prisme de marée (renclôtures et fermetures des cours d'eau à la marée) favorise la colonisation des slikkes par les halophytes, au stade pionnier des salicornes (utilisées dans l'alimentation), qui accentue la sédimentation. Les schorres (partie supérieure des étendues intertidales faites de sédiments fins et couverte d'un tapis végétal halophile), appelées ici « mollières », s'étendent avec une végétation d'asters, de puccinelles et d'obiones. Dans les parties les plus élevées des schorres se développent les statices qui couvrent de mauve les prairies en été. La progression des mollières a été très rapide depuis un siècle. Ces évolutions géomorphologiques rapides ont des conséquences sur l'équilibre biologique de la baie.

Les polders (renclôtures) sont utilisés pour les cultures d'alimentation animale principalement : blé, avoine, maïs, petit pois et betteraves. Les hauts schorres sont davantage utilisés comme prés où paissent chevaux, Charolaises, Holstein et des moutons de prés salés. Ces paysages défilent sous mes yeux, assaillis par la fumée, alors que je rallie Le Crotoy à Cayeux-sur-Mer. Cette voie ferrée permet un panorama complet de la baie. Mais elle souligne aussi la permanence d'ensemble de ces paysages de marais maritimes, même si dans le détail un certain nombre d'éléments se modifient au gré des conditions naturelles infléchies par les aménagements humains.

3) La Baie de Somme, un marais maritime qui a donné naissance à l'une des plus grandes régions naturelles préservées d'Europe.

L'intérêt écologique de la baie de Somme est attesté par de nombreuses mesures de protection. Au Nord du Crotoy, s'étend le site classé du Marquenterre jusqu'à la baie d'Authie. Au niveau des protections européennes, la baie de Somme appartient en totalité à un site Ramsar comme zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO), à une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et au programme Natura 2000. La baie accueille la plus importante colonie permanente de phoques veaux-marins de France (120 individus) au Hourdel. De nombreuses espèces d'oiseaux viennent y faire une halte ou y vivent d'une manière pérenne (tadornes de Belon, huîtriers pie, limicoles, échassiers). La chasse à la sauvagine y est d'ailleurs fort active comme le montrent les très nombreuses huttes et mares de chasse (près de 150) qui ponctuent les schorres et certaines renclôtures dans la partie la plus continentale de la baie.

a) La côte picarde, un espace de nature préservé et aménagé.

La côte picarde est une région en plein développement, grâce à des aménagements conduits par un établissement public créé en 1974 dans le cadre des OREAM de la DATAR et des grandes politiques d'aménagement : le Syndicat mixte d'aménagement de la côte picarde (SMACOPI). En baie de Somme, les objectifs ont été, dès l'origine, de favoriser le développement du littoral picard (170 km de linéaire de côtes) et de son arrière-pays, mais en préservant le milieu naturel. La région n'a reçu aucun port et aucune industrie. Les Picards ont été longtemps victimes de la nature, mais aujourd'hui elle est devenue un atout majeur pour une politique de développement durable. La base du processus de développement a été le refus de la bétonisation et de la massification touristique. Tous les schémas d'aménagement et d'urbanisme ont privilégié le non-aménagement. La première mission avait été ainsi réalisée en collaboration avec le Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres pour geler les territoires à préserver. Ici, le plus grand site urbain totalise 5 000 habitants.

En 2004, 4 500 ha protégés sont gérés par le SMACOPI : tout le littoral Sud de la baie entre Cayeux-sur-Mer et Ault, la vallée de la Somme jusqu'à Blanquetague et la vallée de la Maye. Le front de mer balnéaire des années 1920-30 a été en grande partie détruit pendant la seconde guerre mondiale : il n'en reste que Mers-les-Bains, joyau architectural. En d'autres termes, les périmètres urbains existants (7 stations balnéaires et une multitude de villages) sont les seuls à être artificialisés.

Le SMACOPI a pour mission la réhabilitation des espaces publics mais en conservant l'ambiance désuète qui fait le charme suranné mais porteur de la région. Ainsi ont été préservés les gares anciennes et le train à vapeur (Chemin de fer de la baie de Somme) qui sera développé comme desserte locale. La résistance aux vagues d'urbanisation fait monter les prix immobiliers qui atteignent désormais 3 500 euros/m² en front de mer et plus de 6 000 euros /m² au Touquet.

Cependant, une nouvelle offre touristique est en cours de promotion. Il s'agit de créer des équipements inexistantes : piscine, hôtels, musées et jardins botaniques. Entre 1985 et 1990, neuf réalisations ont été financées par des fonds publics :

- l'Aquaclub de Belle Dune situé au cœur de la forêt de pins entre Fort-Mahon-Plage et Quend-Plage présente un espace de piscines, toboggans et vagues dans une eau à 29°, avec un centre de remise en forme,

- le Golf de Belle-Dune s'étend à proximité de l'Aquaclub dans l'un des plus beaux massifs dunaires d'Europe, avec ses 18 greens semés directement sur la dune. C'est l'un des 10 meilleurs golfs de France, avec un parcours de 5883 m.
- les jardins de l'Abbaye de Valloires aménagés par Gilles Clément sur 8 ha rassemblant une collection unique de 5 000 espèces et variétés de plantes regroupées en différents espaces à thèmes (roseraie, jardin de marais, plantes médicinales), au pied de la plus grande abbaye cistercienne du XVIIIème siècle conservée et complète,
- le parc ornithologique du Marquenterre (racheté par le Conservatoire du littoral en 1996) se trouve au cœur de la Réserve naturelle de la Baie de Somme. Le site aménagé pour la visite permet d'effectuer 3 circuits de découverte de longueurs différentes (2, 3 ou 6 km) avec 13 postes d'observation,
- le Chemin de fer de la baie de Somme qui rallie Le Crotoy à Cayeux-sur-Mer a été ressuscité par une association créée en 1970 qui a racheté les 27 km de voies ferrées métriques et d'anciennes locomotives à vapeur et des wagons en bois du début du XXème siècle,
- la Hutte des 400 coups, ancienne hutte de chasse aménagée pour l'observation de la faune,
- une aire autoroutière,
- la Maison de l'oiseau, à Lanchières, permet de découvrir une multitude d'espèces d'oiseaux.
- l'hôtel du Cap Hornu, aménagé dans une ancienne gentilhommière à laquelle ont été ajoutés de nouveaux bâtiments à deux niveaux avec piscine et terrains de tennis,
- et le musée Picardie au cœur de la ville de Saint-Valéry, qui présente le quotidien d'un village picard du XIXème siècle.

Ces réalisations touristiques furent confiées à des structures de droit privé qui connurent de terribles problèmes d'exploitation. Toutes firent faillite au début des années 1990.

L'établissement public SMACOPI reprit alors les exploitations après la création d'une régie d'exploitation. Heureusement, la conjoncture fut favorable : le développement des infrastructures de transport et le creusement du tunnel sous la Manche (A16, TGV Nord, Thalys et Eurostar), la mise en place des 35h qui institutionnalisèrent les loisirs et l'arrivée des Fonds structurels européens permirent le redressement financier des réalisations. La fréquentation s'accrut considérablement, surtout par la clientèle européenne qui représente désormais 70 à 75% de la fréquentation.

Actuellement, le SMACOPI gère 5 000 ha de zones naturelles dont 3 000 ha en baie de Somme. Les aménageurs sont devenus les gestionnaires d'espaces protégés et réputés. Ils ont pris en compte la valeur du paysage comme une production de richesse : la nature et les paysages sont à la base du développement local. Le SMACOPI a également lancé un système de partenariat avec le privé et des entreprises internationales. Entre 1993 et 2000, le SMACOPI a monté une vaste opération de création d'une station touristique ex-nihilo : le village de Belle-Dune. Le site propose un hébergement intégré de 1800 lits pour 30 millions d'euros d'investissements publics et 60 millions d'euros d'investissements privés, avec le golf et le centre aquatique. Le projet a été monté avec la multinationale Pierre & Vacances (c'est leur village de vacances qui marche le mieux). C'est la seule station balnéaire de bord de mer d'où on ne voit pas la mer, car la bande côtière d'un kilomètre de large a été revendue au Conservatoire du Littoral. Il a donc fallu, à la demande de l'investisseur privé, amener la mer à l'intérieur des terres, par le creusement de 5 ha de lacs artificiels en arrière des dunes. Le village se présente comme un espace sans voiture, et est l'un des sites français le plus fréquenté sur l'année. Il fonctionne si bien qu'un nouveau projet est en cours de montage avec le groupe Accor au cap Hornu avec une thalassothérapie.

Enfin, un nouveau projet concerne le classement de la région en Grand site national afin d'obtenir plus de protection pour plus de qualité. Ce serait le plus grand des Grands sites : de Ault à Fort-Mahon-Plage enserrant la baie de Somme jusque Ponthoile et Villiers sur l'Authie. Le SMACOPI voudrait également proposer le site comme Réserve de Biosphère de l'UNESCO et comme « pôle de compétitivité » de l'Union européenne (appellation qui ne tient pas compte du tourisme).

Le SMACOPI, établissement public d'aménagement, a misé sur une stratégie économique de développement durable en s'appuyant sur les possibilités régionales : un espace de nature préservé aux portes de la Mégalopole européenne et bien relié à elle. Cette stratégie a généré la création de 9 000 emplois dans le département de la Somme. Le village de Belle-Dune à lui seul représente 120 emplois sur deux communes totalisant 1 300 habitants. Le SMACOPI lui-même est passé de 7 salariés à sa création à 272 aujourd'hui. Le tourisme de nature est devenu une industrie locale qui dynamise localement la mytiliculture (75% consommée sur place), la conchyliculture, les agneaux de prés salés (mise en place d'une AOC « Estran », dont la production est insuffisante pour faire face à la demande locale) et le secteur du BTP (bâtiments travaux publics).

Pourtant les choses n'ont pas été aisées. Nombre de Picards rejettent ce développement, comme le prouvent les résultats du référendum sur la Constitution européenne (70% de Non à Abbeville). Ainsi, la gare TGV édiflée près de Péronne est toujours surnommée localement comme « la gare des betteraves » alors qu'elle est localisée à 20 minutes de Roissy, plus grand hub d'Europe, à 3h de Bordeaux, 2h de Lyon, au centre de l'Europe. Dix ans après sa création, il n'y a toujours aucun projet autour d'elle, or le site serait idéal pour une ville nouvelle et pourrait accueillir nombre de salariés de Roissypôle. Si dans les urnes, l'Europe a perdu, sur le terrain elle a gagné. En effet, les acheteurs de résidence dans la région sont belges ou anglais (Calais est à 57 minutes de Londres et Bruxelles).

La politique régionale vise par conséquent à promouvoir et à partager une connaissance, un amour de la nature, et une capacité à comprendre un espace qui s'insère dans un système à plus petite échelle. Il ne s'agit plus de contrarier les évolutions naturelles, mais de mesurer et d'estimer la protection. Si les coûts sont supérieurs à la valeur de ce qui doit être protégé, alors il vaut mieux ne pas protéger. C'est peut-être là un vrai principe de développement durable ? A Ault, ses conceptions sont cependant mal vécues. En effet, la commune axe sa politique sur l'enrochement de la base des falaises pour protéger une trentaine de maisons menacées par l'effondrement progressif des falaises de craie. Le SMACOPI a déjà racheté 60 000 m² de terrains en retrait de la côte qui pourraient être aménagés pour reloger les occupants des bâtiments menacés, ce qui créerait de la richesse par les travaux à engager. Mais les élus locaux ont été choisis sur leur programme d'arrêt de l'érosion de la falaise par l'enrochement de tout le pied et bloquent le projet du SMACOPI.

b) Le Parc ornithologique du Marquenterre.

Le Parc est ouvert au public depuis 1973. 344 espèces d'oiseaux y ont été recensées, sur 600 espèces répertoriées en France (500 espèces communes et 100 occasionnelles), sur 848 espèces européennes et 9 600 à l'échelle mondiale. Le site appartient au Conservatoire du Littoral, mais la gestion a été confiée au SMACOPI en 1999. Le site est classé en réserve naturelle de France depuis 1994, afin d'y assurer la protection des oiseaux et y interdire la chasse.

Le Parc comprend le cordon dunaire édifié à l'arrière du musoir de Saint-Quentin, colonisé naturellement par des argousiers (dont on fait du jus) et des troènes et qui a été fixé par des pins et protégé du piétinement des visiteurs par de la toile sur les pentes des sentiers. Le Parc s'étend sur 200 ha (sur les 3 000 ha de la réserve naturelle de la Baie de Somme et les 7 000 ha de l'estuaire de la Somme qui est ainsi partagé à égalité entre la zone préservée vers la mer et la zone de chasse vers l'intérieur).

Le Parc du Marquenterre a connu une histoire originale, telle qu'il ne peut y en avoir qu'en Picardie. A l'origine, la mer à marée haute atteignait les dunes mobiles de haute plage (en reformation en fonction des vents dominants). La nature imposant sa loi a donné son nom au lieu : Marquenterre signifiant « la mer en terre ». En 1923, un industriel parisien achète le vaste domaine dunaire pour la chasse. En 1926, afin de rentabiliser son achat, il lance un programme de cultures légumières qui va perdurer jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, malgré le relatif échec de cette culture. En 1953, la pinède est plantée en pins Laricio pour fixer les dunes. En 1962, une digue est édifiée et plantée pour permettre la création de polders et des cultures horticoles arrêtées en 1970 faute de rentabilité. Le site devient alors réserve de chasse et un programme de baguage des oiseaux est lancé en 1963 en partenariat avec le Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Dès 1968, le site s'ouvre au public. Enfin, en 1986, le domaine est revendu au Conservatoire du Littoral, qui y acquiert là ses premiers terrains.

Le site est, dans le monde ornithologique, de premier ordre. En effet, nombre d'oiseaux y vivent ou y font halte dans leur migration. Nous sommes là sur un des grands axes de migration des oiseaux, dans une zone où les vasières de l'estuaire, surtout à marée basse, offrent un garde-manger varié (verres de vase, crustacés, mollusques, poissons, etc.), où la variété des espaces naturels favorisent toutes les espèces d'oiseaux (milieux ouverts ou fermés, prés, plans d'eau, marais) et où la protection des espaces permet un calme salvateur et un repos apprécié. Ainsi, le Marquenterre abrite des espèces rares : il est l'un des 5 sites de nidification de la spatule blanche en France et la limite Nord de nidification du pic-b uf.

Le Parc ornithologique du Marquenterre a été aménagé pour les touristes. Il est ouvert (depuis que sa gestion a été reprise par le SMACOPI) toute l'année (deux jours de fermeture annuelle : le 25 décembre et le 1er janvier) et accueille 130 000 visiteurs par an. Trois parcours ont été créés :

- un parcours pédagogique avec guide accompagnateur de 2 km, présentant des espèces semi-sauvages protégées des prédateurs par des grillages,
- un parcours d'observation de 4 km dans la végétation, afin de ne pas gêner la faune, avec des postes d'observation,
- un grand parcours d'observation de 6km.

Ainsi, face à la baie et au milieu de l'avifaune, s'achève ce week-end commencé la veille sur la rive opposée. Des paysages emblématiques y ont été observés, des merveilles d'une nature indécise entre terre et mer y ont été admirées et des politiques d'aménagement y ont été mesurées dans une dimension de développement durable. Ici, la géographie est à ciel ouvert et en mouvement permanent.

« A dire vrai, et dans son esprit, cette contrée n'avait pu jusque-là se dégager de la grisaille dans laquelle les manuels de géographie de ses classes semblaient l'avoir confinée. Et les souvenirs de la Grande Guerre n'avaient donné à cette impression qu'une acuité pénible. C'est pourquoi, sans même avoir conscience qu'il sacrifiait au péché de calembour, la pensée

de ce pays lui avait longtemps paru proprement assommante. Mais quand il eut remarqué, au passage du train, des pentes rases, piquées de genévrier, l'alignement des arbres en bordure des routes filant jusqu'à l'horizon, qu'il eut vu s'allumer les étangs, les marais dans les éclaircies subites des fourrés, il éprouva comme l'éveil d'un bonheur. »

Victor BEYER, *Cap Hornu*, Editions du Panthéon, 1994, p.11.

Bibliographie sommaire :

- Victor Beyer, *Cap Hornu*, Editions du Panthéon, 1994, 152 p. (roman)
- Albert Demangeon, *La plaine picarde : Picardie, Artois, Cambrésis, Beauvaisis*, A. Colin, 1905, 496 p.
- Sous la direction de J.-M. Hoeblich, *La baie de Somme en question*, actes du colloque du 13 novembre 1998,
- Fernand Verger, *Marais et estuaires du littoral français*, Belin, 2005, 335 p.
- Cartes topographiques IGN au 25 000ème TOP 25 n° 2107 OT (Le Tréport - Saint-Valéry-sur-Somme) et 2106 ET (Le Crotoy - Fort-Mahon-Plage).
- le site du SMACOPI : www.baiedesomme.org

Alexandra Monot